



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 04638

Numéro SIREN : 501 579 205

Nom ou dénomination : A. V. S. SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2016 sous le numéro de dépôt 10349



Audit – Commissariat aux Comptes

SAS AU CAPITAL DE 5.000 €
SIEGE SOCIAL : 10 D TERRASSE FRONT DU MEDOC
33000 BORDEAUX
RCS Bordeaux B 529 834 293

SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE BORDEAUX

n° de
dépôt



n° de
gestion

22 JUIN 2016

n° de
facture

Quin.

n° de
chrono

AVS SÉCURITÉ

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 Euros

Siège social : 6, Chemin des Coutures

78520 LIMAY

R.C.S. de Versailles 501 579 205

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« AVS SÉCURITÉ »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire du 29 Mars 2016

Madame, Monsieur les associés,

En exécution de notre mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés le 09 Mars 2016 et en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

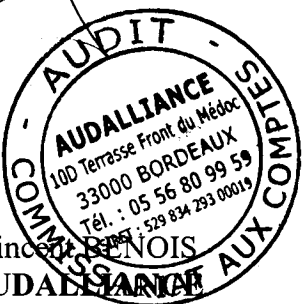
Cette vérification, basée sur l'arrêté des comptes clos le 31 Décembre 2015 par la direction de la société indiquant un résultat net de 10.929 € pour un total de produits d'exploitation de 475.831 €, a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société sur 12 mois est la suivante :

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social composé principalement de créances clients non dépréciées, de valeurs mobilières de placement et de trésorerie ;
- Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Bordeaux, le Lundi 14 Mars 2016.



Vincenzo BENOIS
AUDALLIANCE
Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
Ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux